

ATHÉNA DÉGRESSIF 2017

Communication à caractère publicitaire



- **Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾**
- **Période de commercialisation : Du 12/01/2017 au 14/04/2017 (inclus).** Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 euros), la commercialisation de « Athéna Dégressif 2017 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 14/04/2017, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
- **Durée d'investissement conseillée : 10 ans** (hors remboursement automatique anticipé).
En cas de revente avant la date de remboursement final ou anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.
- **Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions.**
- **Cadre d'investissement :** Comptes titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation.
- **Produit émis par SG Issuer⁽²⁾,** véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, offrant une garantie donnée par Société Générale du paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit. Il est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

⁽²⁾ Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 03 janvier 2017, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres de créance « Athéna Dégressif 2017 », soit 1 000 euros. Le montant remboursé est brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Le Taux de Rendement Annuel est net de frais de gestion pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation ou nets de droits de garde en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des autres frais et de la fiscalité. En cas de vente du titre de créance avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Pour un investissement dans « Athéna Dégressif 2017 », vous êtes exposé(e) pour une durée de 1 an à 10 ans aux marchés actions de la zone Euro, la performance positive ou négative de ce placement dépendant de l'évolution de l'indice Euro iStoxx® EWC50 (l'indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an, code Bloomberg : ISXEC50 Index, Sponsor : STOXX Limited, www.stoxx.com)...

... avec un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice Euro iStoxx® EWC50 si la performance de l'indice Euro iStoxx® EWC50 est strictement inférieure à -40% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale.

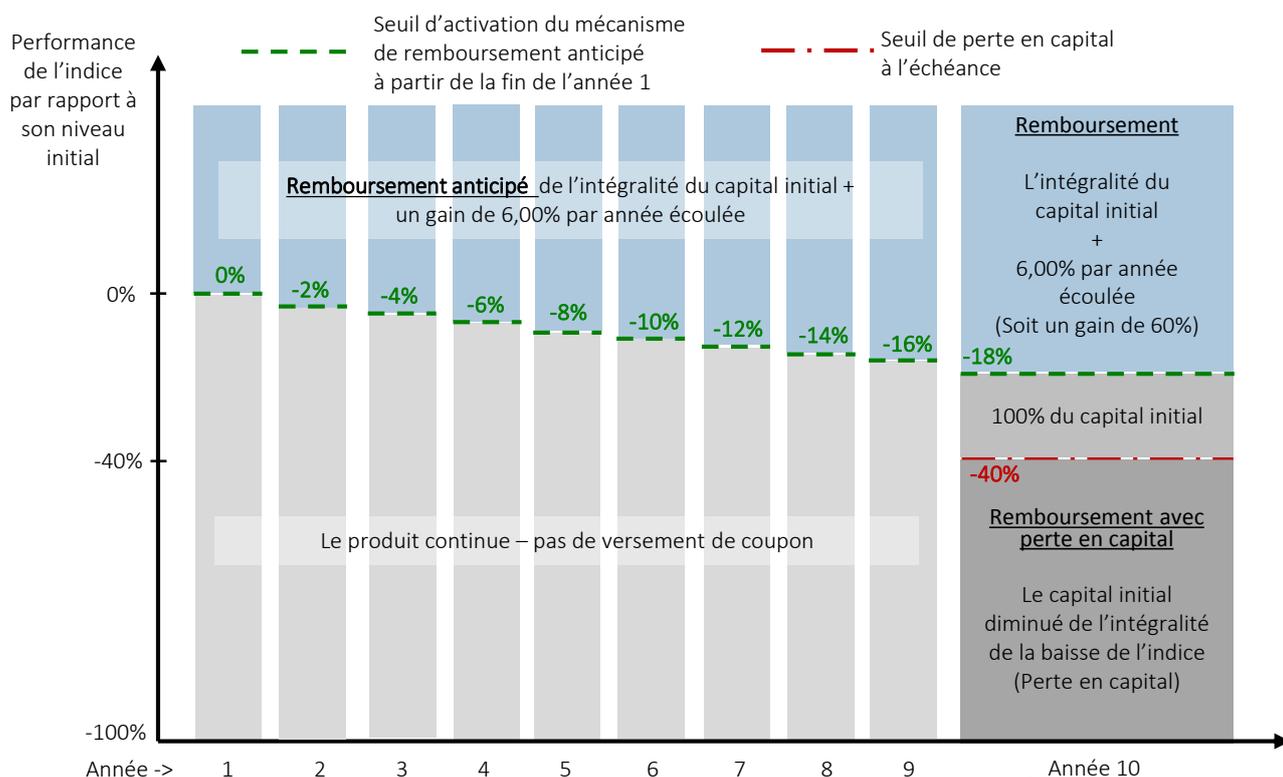
... avec un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à 9 si, à une date de constatation annuelle, la performance de l'indice Euro iStoxx® EWC50 est supérieure ou égale à la barrière de rappel dégressive.

... avec un objectif de gain fixe plafonné à 6,00% par année écoulée si, à une date de constatation annuelle, la performance de l'indice Euro iStoxx® EWC50 est supérieure ou égale à la barrière de rappel dégressive.

La perte en capital peut être totale si l'indice Euro iStoxx® EWC50 a une valeur nulle à la date de constatation finale. Le gain est plafonné : afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance si la performance de l'indice est supérieure ou égale à -40% par rapport à son niveau initial, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Annuel Net maximum de 4,79%⁽¹⁾).

Les titres de créance « Athéna Dégressif 2017 » peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Athéna Dégressif 2017 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



⁽¹⁾ En prenant comme hypothèse 1% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. TRA hors fiscalité, autres frais et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Emetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro iStoxx® EWC50, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

NIVEAU INITIAL DE L'INDICE EURO ISTOXX® EWC50

Niveau de clôture de l'indice Euro iStoxx® EWC50, le 14 avril 2017

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

À chaque date de constatation **annuelle** (à partir de la fin de la 1^{ère} année et jusqu'à la fin de l'année 9)⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro iStoxx® EWC50 :

Si la performance de l'indice Euro iStoxx® EWC50, à une date de constatation annuelle, est supérieure ou égale à la **barrière de rappel dégressive**, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit à la date de remboursement anticipé :

L'intégralité du capital initial + un gain de 6,00% par année écoulée depuis la date de constatation initiale
(Soit un Taux de Rendement Annuel Net compris entre 3,85% et 4,79%⁽²⁾)

La **barrière de rappel dégressive** est définie comme suit : 0% en fin d'année 1, -2% en fin d'année 2, -4% en fin d'année 3, -6% en fin d'année 4, -8% en fin d'année 5, -10% en fin d'année 6, -12% en fin d'année 7, -14% en fin d'année 8, -16% en fin d'année 9.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 14 avril 2027, en l'absence de remboursement automatique anticipé préalable, on compare le niveau de clôture de l'indice Euro iStoxx® EWC50 à son niveau initial :

Cas favorable : Si la performance de l'indice Euro iStoxx® EWC50 est supérieure ou égale à -18% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, le 21 avril 2027 ⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
un gain de 6,00% par année écoulée depuis la date de constatation initiale
(soit un gain de 60%)
(Soit un Taux de Rendement Annuel Net de 3,75%⁽²⁾)

Cas médian : Si la performance de l'indice Euro iStoxx® EWC50 est inférieure à -18% mais supérieure ou égale à -40% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, le 21 avril 2027 ⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial

Cas défavorable : Si la performance de l'indice Euro iStoxx® EWC50 est strictement inférieure à -40% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, le 21 avril 2027 ⁽¹⁾ :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse de l'indice
(constatée entre le 14 avril 2017 et le 14 avril 2027)
Il subit alors une perte en capital partielle, voire totale, égale à la baisse de l'indice ⁽²⁾

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. TRA hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro iStoxx® EWC50, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

AVANTAGES

- De la fin de la première année à la fin de l'année 9, si à l'une des dates de constatation annuelle, la performance de l'indice Euro iStoxx® EWC50 est supérieure ou égale à la barrière de rappel dégressive, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial, assortie d'un gain de 6,00% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 4,79%⁽¹⁾).
- À la date de constatation finale, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, et si la performance de l'indice Euro iStoxx® EWC50 est supérieure ou égale à -18% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, en plus de son capital initial, un gain de 6,00% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (soit un gain de 60% et un Taux de Rendement Annuel Net de 3,75%⁽¹⁾).
- Sinon, à la date de constatation finale, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si la performance de l'indice Euro iStoxx® EWC50 est inférieure à -18% mais supérieure ou égale à -40% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial. Le capital est exposé à un risque de perte, si à la date de constatation finale, la performance de l'indice Euro iStoxx® EWC50 est strictement inférieure à -40% par rapport à son niveau initial.

INCONVÉNIENTS

- « Athéna Dégressif 2017 » présente **un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et **à l'échéance** (si, à la date de constatation Finale, la performance de l'indice Euro iStoxx® EWC50 est strictement inférieure à -40 % par rapport à son niveau initial). Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et du Garant de la formule.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 année à 10 années.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice Euro iStoxx® EWC50, du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 6,00% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 4,79%⁽¹⁾).
- L'indice Euro iStoxx® EWC50 est calculé en réinvestissant les dividendes détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice Euro iStoxx® EWC 50, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse qu'en cas de hausse de l'indice.
- Le rendement de « Athéna Dégressif 2017 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de la performance de l'indice Euro iStoxx® EWC50 autour du seuil de -40 % par rapport à son niveau initial.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

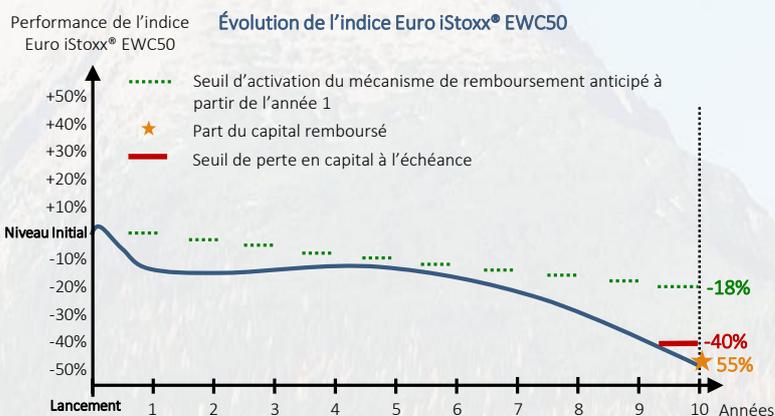
- Risque de crédit** : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- Risque de marché** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- Risque de perte en capital** : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant** : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

⁽¹⁾ En prenant comme hypothèse 1% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. TRA hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro iStoxx® EWC50, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

ILLUSTRATION DU MECANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À la date de constatation finale, la performance de l'indice est strictement inférieure à -40% par rapport à son niveau initial



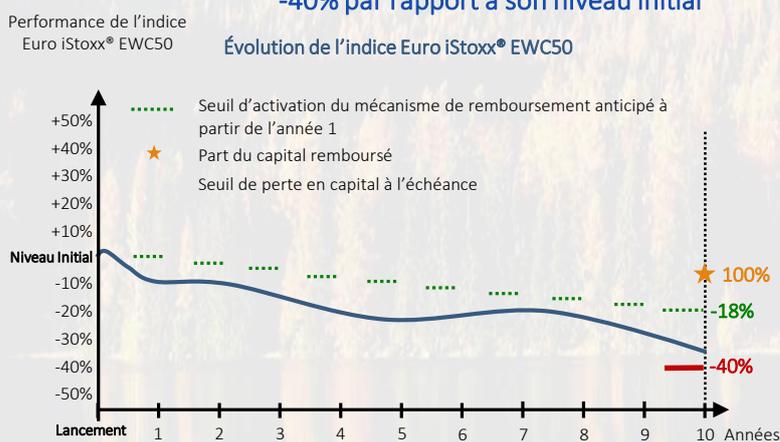
À chaque date de constatation annuelle, la performance de l'indice Euro iStoxx® EWC50 par rapport à son niveau initial est strictement inférieure à la barrière de rappel dégressive. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.

À l'échéance des 10 ans, à la date de constatation finale, la performance de l'indice Euro iStoxx® EWC50 est strictement inférieure à -40% par rapport à son niveau initial (-45% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors le capital initialement investi diminué de la baisse de l'indice, soit 55% de son capital initial dans cet exemple.

Cette performance correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de -6,73%⁽¹⁾, égal au Taux de Rendement Annuel Net pour un investissement direct dans l'indice.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une **perte en capital** qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN : À la date de constatation finale, la performance de l'indice est inférieure à -18% mais supérieure à -40% par rapport à son niveau initial

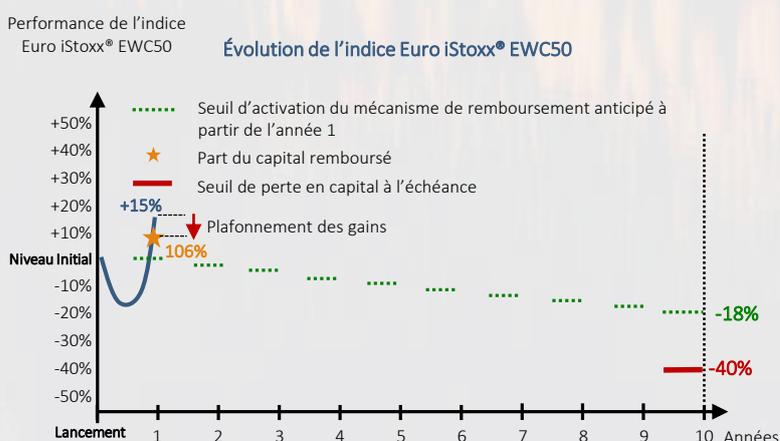


À chaque date de constatation annuelle, la performance de l'indice Euro iStoxx® EWC50 par rapport à son niveau initial est strictement inférieure à la barrière de rappel dégressive. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.

À l'échéance des 10 ans, à la date de constatation finale, la performance de l'indice Euro iStoxx® EWC50 est inférieure à -18% par rapport à son niveau initial mais supérieure à -40% par rapport à son niveau initial (-35% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial.

Cette performance correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de -1,00%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Annuel Net de -5,16%⁽¹⁾ pour un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme de remboursement de « Athéna Dégressif 2017 ».

SCÉNARIO FAVORABLE : La performance de l'indice est positive dès la première date de constatation annuelle



À la première date de constatation annuelle, la performance de l'indice Euro iStoxx® EWC50 est positive par rapport à son niveau initial (+15% dans cet exemple).

Le produit est remboursé par anticipation. Il verse alors l'intégralité du capital initial et un gain de 6,00% par année écoulée depuis la date de constatation initiale.

Cette performance correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 4,79%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Annuel Net de 13,47%⁽¹⁾ pour un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme de **plafonnement des gains à 6,00% par année écoulée depuis la date de constatation initiale**.

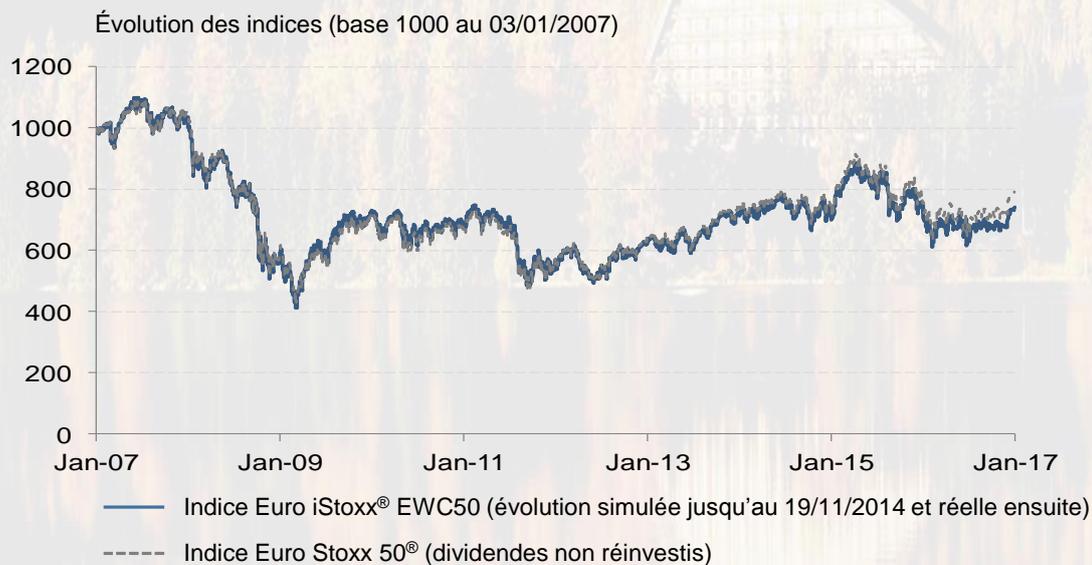
Le rendement du produit « Athéna Dégressif 2017 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de la performance de l'indice autour du seuil de -40% par rapport à son niveau initial.

⁽¹⁾ En prenant comme hypothèse 1% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. TRA hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux de l'indice Euro iStoxx® EWC50, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

L'indice Euro iStoxx EWC 50° (Euro iStoxx Equal Weight Constant 50° index) est un indice de marché actions créé par Stoxx Limited dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par Stoxx Limited. Il est équi pondéré et est composé des 50 actions de l'indice Euro Stoxx 50°, indice de référence de la zone Euro. Contrairement à l'indice Euro Stoxx 50° dont les composants sont pondérés principalement sur la base de leur capitalisation boursière, l'indice Euro iStoxx EWC 50° pondère de façon équivalente l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2% du poids global de l'indice à chaque date de rebalancement. Sa composition est revue trimestriellement à l'identique de celle de l'indice Euro Stoxx 50° aux mois de mars, juin, septembre et décembre. L'indice Euro iStoxx EWC 50° est donc composé des 50 capitalisations boursières les plus représentatives parmi les sociétés cotées sur 12 places boursières de la zone Euro (dont la France, l'Allemagne et le Luxembourg). Ces 50 valeurs sont sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière, mais aussi du nombre de titres disponibles sur le marché. L'indice Euro iStoxx EWC 50° est calculé en réinvestissant les dividendes détachés par les actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an**.

Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice **dividendes non réinvestis** classique. Un niveau de dividende fixe de 50 points d'indice pour un cours de l'indice Euro iStoxx EWC 50° à 1 000 points est équivalent pour l'indice Euro Stoxx 50° à un dividende fixe de 156,15 points (pour un cours de l'indice Euro Stoxx 50° à 3123,12 points, cours à la date de lancement de l'indice Euro iStoxx EWC 50° au 19 novembre 2014). Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par l'indice Euro Stoxx 50° est en moyenne de 123,08 points par an depuis 2007 (Source : Bloomberg - SX5ED Index à fin 2016). Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com ou alternativement des médias externes tels que <http://www.boursorama.com/cours.phtml?symbole=2cISXEC50>.

EVOLUTIONS COMPAREES DE L'INDICE EURO ISTOXX® EWC50 ET DE L'INDICE EURO STOXX® 50 (DIVIDENDES NON REINVESTIS)



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

L'indice Euro iStoxx EWC 50° a été lancé le 19 novembre 2014 à un niveau de 1000 points. Toutes les données précédant le 19 novembre 2014 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

Performances comparatives (au 03/01/2017)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Euro iStoxx EWC 50° (évolution simulée jusqu'au 19/11/2014)	-1,11%	3,34%	30,31%	-25,86%
Euro Stoxx 50° (dividendes non réinvestis)	1,45%	7,83%	38,71%	-20,85%

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Forme	EMTN, Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
Emetteur / Garant de la formule	SG Issuer Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale ⁽¹⁾
Distributeur	EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283P
Sous-jacent	Indice Euro iStoxx® EWC50 (code Bloomberg : ISXEC50 Index, Sponsor : STOXX Limited, www.stoxx.com) calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an.
Devise	Euro
Valeur nominale	1 000 euros
Montant minimum de souscription	1 Titre de créance
Prix d'émission	99,87% de la Valeur nominale
Date d'émission	12/01/2017
Montant de l'émission	30 000 000 euros
Période de commercialisation	Du 12/01/2017 au 14/04/2017 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint, la commercialisation de « Athéna Dégressif 2017 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 14/04/2017, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
Prix d'achat	Du 12/01/2017 au 14/04/2017, la valeur de marché du Titre de créance progressera régulièrement de 99,87% à 100% selon un taux annualisé de 0,50% (voir Conditions Définitives pour plus de précisions).
Garantie du Capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
Date d'échéance	21/04/2027 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
Date de constatation initiale	14/04/2017
Date de constatation finale	14/04/2027
Dates de constatation annuelle	16/04/2018, 15/04/2019, 14/04/2020, 14/04/2021, 14/04/2022, 14/04/2023, 15/04/2024, 14/04/2025, 14/04/2026, 14/04/2027 (finale)
Dates de remboursement automatique anticipé éventuel	23/04/2018, 24/04/2019, 21/04/2020, 21/04/2021, 25/04/2022, 21/04/2023, 22/04/2024, 23/04/2025, 21/04/2026
Barrière de remboursement automatique anticipé	0% en fin d'année 1, -2% en fin d'année 2, -4% en fin d'année 3, -6% en fin d'année 4, -8% en fin d'année 5, -10% en fin d'année 6, -12% en fin d'année 7, -14% en fin d'année 8, -16% en fin d'année 9
Barrière de perte en capital à échéance	60% du niveau de clôture de l'indice à la date de constatation initiale
Commission de souscription/rachat	Néant
Eligibilité	Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou compte-titres
Frais d'investissement	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
Commission de distribution	Société Générale paiera au Distributeur une rémunération annuelle maximum équivalente à 1,00% TTC du montant de l'émission (calculée sur la base de la durée totale du Titre de créance), hors remboursement anticipé. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Double Valorisation	Une double valorisation des EMTN sera assurée, tous les quinze jours, par Thomson Reuters qui est une société indépendante financièrement de Société Générale.
Cotation	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg
Offre au public en France	Oui
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%.
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.
Code ISIN	FR0013229796

« ⁽¹⁾ Notations de crédit au 03 janvier 2017 :

- Société Générale (Standard & Poor's A, Moody's A2, Fitch A).

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. »

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que Garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Evènements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Disponibilité du prospectus :

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission en date du 10/01/2017 se rattachant au prospectus de base en date du 8 juillet 2016, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-19084, et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaut. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant. **Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit** : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra des conditions générales de marché et des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit. **Restrictions générales de vente** : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes ressortissantes des Etats-Unis" (« Non-United States persons »), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base. **Information relative aux commissions, rémunérations payées aux tiers ou perçues des tiers** : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière. **Caractère promotionnel de ce document** : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire. **Performances sur la base de performances brutes** : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur. **Agrément** : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). **Avertissement relatif à l'indice** : L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice Euro Stoxx® EWC50 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Information relative aux commissions, rémunérations payées aux tiers ou perçues des tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière. **Caractère promotionnel de ce document** : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire. **Performances sur la base de performances brutes** : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur. **Agrément** : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). **Avertissement relatif à l'indice** : L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice Euro Stoxx® EWC50 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales, la notice d'information et ses annexes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.